

A2

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑫

**N° 80 04087**

Se référant : au brevet d'invention n° 78 24622, du 25 août 1978.

⑭

Housse pour cycles hommes s'adaptant sur les cycles de toutes dimensions.

⑮

Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). B 62 J 19/00.

⑯

Date de dépôt..... 25 février 1980.

⑰ ⑱ ⑲

Priorité revendiquée :

⑳

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 35 du 28-8-1981.

㉑

Déposant : JUBEAU France-Jean, résidant en France.

㉒

Invention de : France-Jean Jubeau.

㉓

Titulaire : *Idem* ㉑

㉔

Mandataire : France-Jean Jubeau.  
9, av. de la Convention, 94110 Arcueil.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente addition concerne des perfectionnements importants qui ont été omis dans le brevet principal. Ils concernent l'avantage d'économiser de la matière lors de la coupe pour la même housse, celle-ci pouvant être réalisée en neuf parties ou morceaux lesquels, une fois réunis, forment la housse.

En effet, au point de vue fabrication, il est plus facile de diviser la coupe du tissu en neuf parties qu'en deux, d'où d'une part, une plus grande facilité de coupe et d'autre part une économie de tissu, et qu'il soit: plastique souple, textile tissé ou non tissé allant de la toile de bâche au Polyamide, vinyl, P.C.V. ou autres matières appropriées.

Les neuf pièces peuvent être assemblées soit par couture, collage, soudage, agrafage ou autre moyen, selon la matière employée.

Cette housse d'une seule pièce une fois terminée possède une coupe correspondant au profil extérieur du cycle diminuée de son guidon et de la selle. Elle permet l'introduction du cycle par le haut, une ouverture verticale à glissière permet en (I2) l'introduction des pédales et de la manivelle (I3) du pédalier. Cette fente peut être à fermeture à lacets, à bouton pressions ou fermeture à pouvoir accrochant.

La partie constituant le fond de la housse ou soufflet (7) et (8) part du dessous du pédalier jusqu'au niveau du moyeu de la roue arrière, tandis que le fond de la housse contenant la roue avant épousera également la forme du cadre inférieur du cycle jusqu'au dessous du pédalier où une fermeture à glissière assemblera les deux fonds entourant les roues, en (I7')

Une sangle (I7) réunira les deux parties extérieures (I) et (3) et formant son attache (I6) permettant de suspendre le cycle; le guidon (I4) et la selle (I5) resteront en dehors de la housse.

Bien entendu, les neuf parties découpées seront réunies entre-elles par les glissières et le fond, c'est ainsi par exemple, que le recto sera opposé au verso, la partie (I) contre la partie (4) la partie (3) contre la partie (6), la partie (2) contre la partie (5) et le soufflet (7) (8) réunissant les parties par le fond de la housse, la partie (7') et 8') sera plus large sous le pédalier. En (9) le rabat supérieur fermera la housse.

Bien entendu, la présente addition sera bien comprise en se référant à la description et aux dessins annexés à titre d'ex-

emple, indicatif, non limitatif, mais sont sujets à de nombreuses variantes de réalisations et d'applications comme produit Industriel nouveau.

5 La FIG- I - représente dans son ensemble la bicyclette enfermée dans la dite housse, montrant en (I2) l'axe du pédalier dont les manivelles (I3) ressortent vers l'extérieur, une fermeture à glissières ou autres referme le bas de la housse tout en rapprochant les deux parties (7') (8') celle de la  
10 roue avant et arrière, En (I) la partie qui sera opposée à la coupe (4). En (3) la partie opposée à la coupe (6) et la partie (2) à la coupe (5). En (9) le rabat protégeant le cadre supérieur de la bicyclette. En (I7) la sangle et son attache I6).

15 LA FIG- 2 - représente la coupe opposée dont la partie (4) sera opposée à la partie (I) la partie (6) à la partie (3), la partie (5) à la partie (2). En (IO) parties réunissant les deux coupes (4) et (5), parties qui pourront être collées cousues, ou agrafées. En (II) la fermeture à glissières. En (I7')  
20 partie réunissant de chaque côté la partie (I) avec la partie (4) et la partie (3) avec la partie (6), parties qui seront cachées par la sangle (I7).

25 La FIG - 3 - représente vu de côté la housse proprement dite laissant apparaître le soufflet (7') de la roue avant et (8') le soufflet de la roue arrière jusqu'au dessous du pédalier en (8'et (7')).

Les FIG - 4 et 5 - représentent les coupes des soufflets, la partie la plus large sera placée sous le pédalier.

30 Bien entendu la présente addition ne se limite pas au mode de réalisation représenté, mais elle peut varier de forme, de modèle, de matière et de dimensions sans que soit altéré le principe de l'invention, le but étant de rester dans le cadre de l'idée nouvelle objet de cette addition.

## R E V E N D I C A T I O N S

- 1°- La présente addition concerne des perfectionnements importants omis dans le brevet principal, ils concernent l'avantage d'économiser la matière lors de la coupe pour la même housse caractérisée par le fait que la coupe de la housse se réalise en neuf parties, afin de composer un sac permettant l'introduction d'une bicyclette homme ou Dame, sac qui pourra ensuite être suspendu, afin de protéger le cycle contre les poussières et surtout garantir les chromes de l'humidité ou des chocs. Cette housse sera fermée au moyen de fermetures à glissières ou autres appropriées.
- 2°- Housse selon la revendication - I - caractérisée par le fait que la matière servant à sa composition sera découpée en neuf parties appropriées qui seront ensuite assemblées, par collage, couture, soudure, lacets; agrafage, boutons pressions ou à pouvoir accrochant.
- 3°- Housse selon la revendication - I - caractérisée par le fait qu'elle est munie d'une fermeture verticale à glissières partant verticalement à partir de l'axe du pédalier.
- 4°- Housse, selon la revendication - I - caractérisée par le fait que le fond de la housse ou soufflet est constitué de bandes découpées qui par collage, soudage, ou agrafage permettront de constituer ainsi le fond de la housse dit soufflet.
- 5°- Housse, selon la revendication - I - caractérisée par le fait qu'elle peut également être conçue plus haute de façon qu'en retournant le guidon et en baissant la selle, ceux-ci soient entièrement intégrés dans la housse par la fermeture appropriée du rabat.
- 6°- Housse, selon les revendications - I et 2 - caractérisée par le fait que les 9 parties la composant découpées dans une pièce ou surface de matière appropriée telle que tissus, plastique ou autre, par leur combinaison permet d'utiliser au mieux la coupe de la matière dont elles ont besoin tout en assurant une économie de matière utilisée.
- 7°- Housse, selon la revendication - I - caractérisée par le fait que la partie englobant la roue avant sera munie d'une sangle solidaire permettant par son attache de suspendre le cycle enfermé.

8°- Housse, selon la revendication - I - caractérisée PAR le fait qu'elle est munie de fermetures à glissières partant du niveau du moyeu des roues, avant jusqu'au guidon. et de la selle pour la roue arrière.

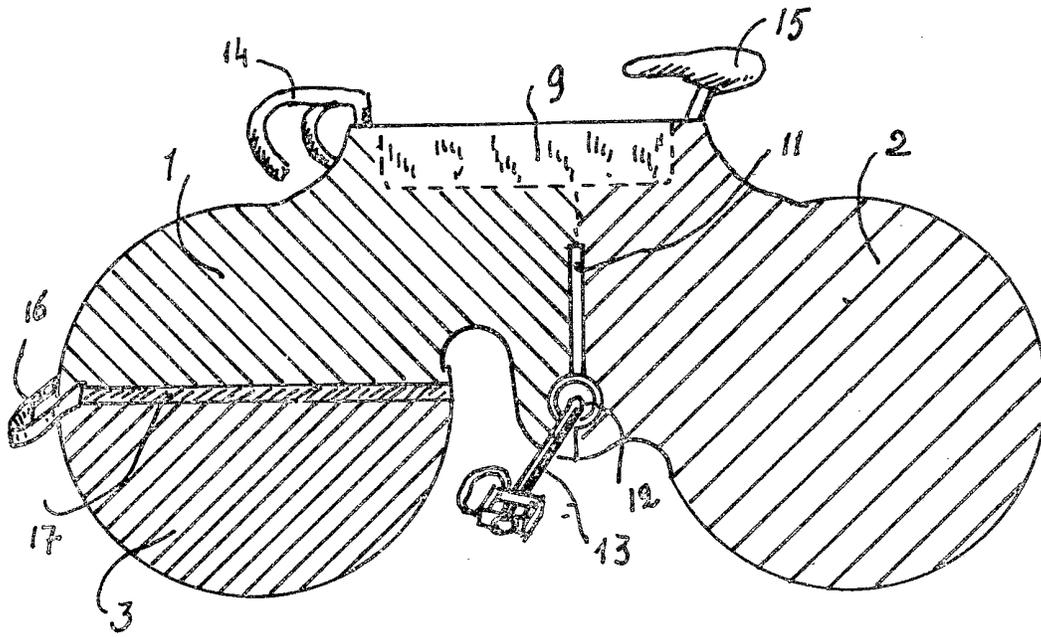


Fig. 1

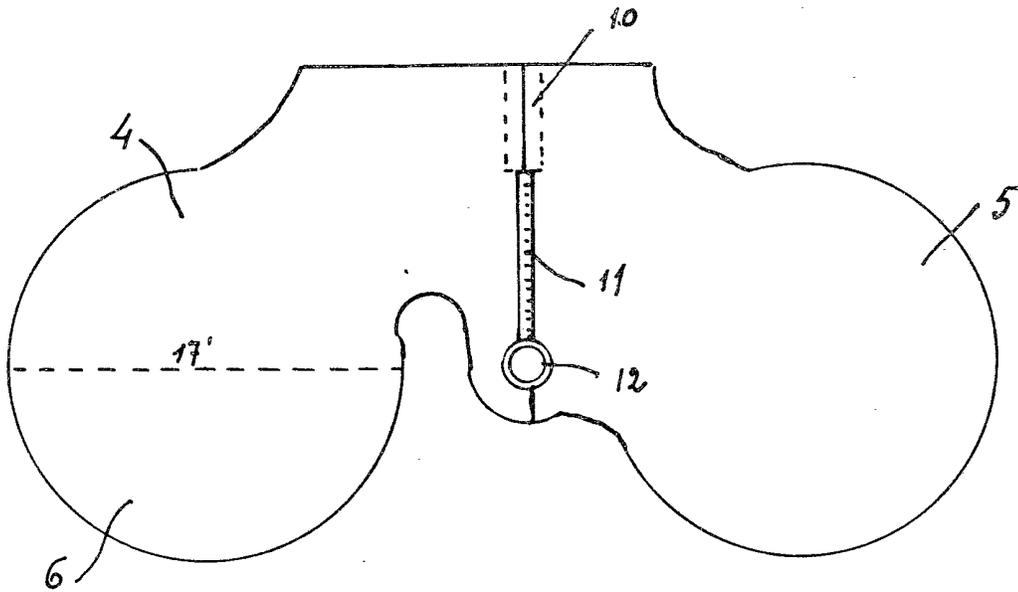


Fig. 2

